Conseil d'administration
Séance du 3 juillet 2023
Délibération n°2023-053

Agréments des associations étudiantes pour l'année universitaire 2022-2023

Le conseil d'administration

Vu le Code de l'éducation, notamment l'article L712-6-1 ;
Vu la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association ;
Vu les statuts modifiés de l'université Bretagne Sud ;
Vu la charte des associations adoptée par le conseil d'administration de l'UBS du 21 juin 2013 ;
Vu la délibération n°122-2016 du conseil d'administration du 9 décembre 2016 ;
Vu l'avis de la CFVU du 15 juin 2023 ;

Une demande d'agrément doit être effectuée par toute association souhaitant obtenir la reconnaissance de l'université Bretagne Sud et prétendre à une subvention de l'établissement. L'agrément est valable pour l'année universitaire en cours. Cet agrément permet de reconnaître l'engagement et les actions menées par l'association étudiante, à condition qu'elle respecte la charte des associations adoptée par le conseil d'administration du 21 juin 2013.

Aussi une demande d'agrément est soumise au vote du CA du 3 juillet 2023 :

N° agrément	Association	Demande d'agrément	Objet(s) de l'association
Lorient			
10-2023	The Hitch Hacker's Guide To The Galaxy (HACK2G2)	Renouvellement	Cette association a pour objet : le partage désintéressé des connaissances autour des sciences du numérique et de la sécurité informatique. L'association a mené par exemple les actions suivantes : - L'animation d'ateliers d'initiation dans les locaux dits HackLab à l'IUT de Vannes. - L'organisation de conférences hebdomadaires ouvertes au public. - L'organisation d'une journée annuelle (HitchHack) avec des conférences destinées au grand public. - La tenue de stands de sensibilisation lors de manifestations. Elle envisage également toute autre action de partage de connaissance qui rentrerait dans ses capacités.

Après en avoir délibéré,

Approuve à l'unanimité des suffrages exprimés l'agrément de l'association étudiante pour l'année universitaire 2022-2023.

Documents en annexe :

- Néant

Décompte des votes :			
		Suffrages exprimés :	*18*
Membres en exercice :	*27*	*Pour :*	*18*
Membres présents :	*11*	*Contre :*	*0*
Membres représentés :	*7*	*Abstentions :*	*0*

Visa de la Présidente, Virginie DUPONT
Par délégation, Sébastien LE GALL

Signé par : Sebastien Le Gall
Date : 12/07/2023
Qualité : VP CA, RH et Finances

UNIVERSITE BRETAGNE SUD
Par délégation
Le Vice-Président du
Conseil d'Administration
S. LE GALL

Transmission au Recteur, Chancelier des universités : 17 juillet 2023

SERVICE DES AFFAIRES STATUTAIRES ET JURIDIQUES

Service des Affaires Statutaires et Juridiques
Campus de Tohannic – rue André Lwoff – CS60573
56017 VANNES CEDEX
sasj@listes.univ-ubs.fr
www.univ-ubs.fr